

DÉCONFINEMENT PROTOCOLE DIOCÉSAIN

CONSIGNES POUR LA REPRISE DES ACTIVITÉS AVEC DES ENFANTS ET JEUNES MINEURS

(ÉVEIL À LA FOI, CATÉCHÈSE, AEP, MOUVEMENTS, ...)

- Pour les enfants, les activités sans hébergement (nuit) sont autorisées à compter du **mardi 12 mai**
- Pour les collégiens et lycéens, sous réserve de la reprise des collèges, les activités sans hébergement (nuit) sont autorisées à compter du **lundi 18 mai**
- Les activités avec hébergement sont suspendues jusqu'à nouvel ordre (*la reprise sera envisageable au mieux à partir du 2 juin*)

DANS TOUS LES CAS :

- Les règles communes quant aux **gestes barrière et à la distanciation** s'appliquent
- Les locaux doivent répondre aux dispositions du **protocole diocésain** (hormis la limitation du nombre de personnes portée à quinze pour les activités d'enfants - Nota : pour le scoutisme, la limite est de 10 personnes, encadrants compris)
- Les activités, y compris celles de plein air, doivent être organisées dans l'enceinte ou à proximité immédiate du bâtiment
- Pas d'activité de contact (*partie de foot, etc.*)

PORT DU MASQUE :

- Port du masque obligatoire pour les encadrants et toute personne au contact des mineurs (masques fournis par les organisateurs)
- Masque proscrit pour les élèves de maternelle
- Masque à la discrétion des parents pour les élèves de primaire (fourni par les parents)
- Masque obligatoire pour les collégiens et lycéens (fourni par les parents)

GESTION D'EFFECTIF :

- Aucune limitation de l'effectif global, mais les rencontres sont organisées par sous-**groupes de 15 maximum**, encadrants compris, sans interaction entre les sous-groupes :
- Les sous-groupes constitués ne changent pas en cours d'activité
- Pas d'échanges de salles entre sous-groupes
- Mettre si possible dans un même sous-groupe les enfants ayant des contacts entre eux (même école par exemple)

...

DÉCONFINEMENT PROTOCOLE DIOCÉSAIN

ACCUEIL :

- Prévoir l'accueil des parents pour éviter tout attroupement au début ou à la fin de l'activité
- Éventuellement : marques au sol pour repérer la distance d'un mètre minimum
- Les parents ne sont pas admis à entrer dans les locaux

GESTION DES REPAS :

- Pique-nique individuel autorisé (*pas de partage de nourriture*)
- Repas ou goûter déconseillé, mais autorisé sous emballage individuel (*'panier repas'*) : rien de fait maison (*et surtout pas d'emballage à la maison !*)
- Distribution avec des gants
- Lavage des mains avant et après le repas ou goûter